

Cours sur les gaz de pétrole liquéfiés 2025



En collaboration avec l'Association

Cercle de travail GPL

pour la sécurité de gaz liquéfiés

NOUS, LES TECHNICIENS DU BÂTIMENT

La nouvelle directive CFST 6517 sur les gaz liquéfiés établit les règles pour la mise en place et le contrôle de toutes les installations de gaz de pétrole liquéfiés (GPL). Pour des raisons de sécurité, seules des personnes ayant des connaissances attestées en la matière sont autorisées à exécuter de telles installations.

L'association suisse et liechtensteinoise de la technique du bâtiment (suissetec) organise des cours de préparation aux examens obligatoires permettant d'acquérir les connaissances nécessaires.

L'Association Cercle de travail GPL soutient et recommande le suivi de ces cours.

Le Cercle de travail GPL traite les questions relatives à la sécurité des installations de gaz liquéfié. Il se compose d'un comité d'experts issu de représentants des autorités, d'organisations spécialisées, d'associations, de fondations ainsi que d'entreprises.

Vous trouverez de plus amples informations sur :
<http://www.arbeitskreis-lpg.ch/fr>

Formation pour l'exécution d'installations GPL

Objectifs

A l'issue de cette formation et après avoir réussi les examens obligatoires, le participant disposera des compétences nécessaires pour la mise en place d'installations de gaz de pétroles liquéfiés. Notamment :

- Connaissances relatives à la composition et aux propriétés des GPL ;
- Connaissances des réglementations dans le domaine des GPL ;
- Interprétation et application de la directive CFST 6517 sur les gaz liquéfiés tout en observant les prescriptions de sécurité requises dans la pratique ;
- Dimensionnement d'installations GPL simples ;
- Connaissances permettant d'effectuer, de manière autonome et dans les règles de l'art, les techniques de travail nécessaires aux conduites GPL ;
- Raccordement approprié des appareils GPL aux conduites de distribution et d'évacuation des gaz ;
- Evaluation de l'exécution et du raccordement d'une installation GPL ;
- Réglage des appareils GPL ;
- Identification et réparation des pannes.

Important

- Seules les personnes qui ont réussi les examens obligatoires sont autorisées à exécuter des installations GPL.
- Le règlement édicté par le groupe spécialisé formation du Cercle de travail GPL s'applique. En cas de négligence dans l'exécution d'installations GPL, il est notamment possible de retirer l'autorisation d'installer et d'exiger la répétition des examens.

Cours et examens

La formation pour l'exécution d'installations GPL se compose des cours et examens suivants. Veuillez prendre note du tableau en annexe.

Cours « Connaissances de base »

Notions théoriques (1 jour)

- Pour les futurs installateurs sans formation spécifique ou titulaires d'un CFC en sanitaire / chauffage
- Pour les futurs contrôleurs
- Pour les vendeurs spécialisés
- Pour les employés de stations-service
- Pour la police du feu et les établissements cantonaux des assurances bâtiment
- Pour les CFF

Objectifs

- Bases légales
- Propriétés des gaz de pétrole liquéfiés
- Domaines d'utilisation des gaz de pétrole liquéfiés
- Sécurité des installations GPL et exemples d'accidents

Date : 28 janvier 2025
Coûts : CHF 450. —

Examen « Connaissances de base »

Examen obligatoire (1 heure)

Pour les futurs installateurs sans formation spécifique (vendeurs spécialisés, employés de stations-service, contrôleurs, police du feu, CFF, caravanning) ou titulaires d'un CFC en sanitaire / chauffage

Date : 28 janvier 2025
Coûts : CHF 150. —

**Cours
« Installation »**

Module 1 Connaissances techniques (1 jour)

Pour les futurs installateurs sans formation spécifique ou titulaires d'un brevet en sanitaire ou d'un CFC en sanitaire / chauffage

Objectifs

- Autorisations et déclarations obligatoires
- Mise en place et conception d'installations GPL

Dates : 3 février 2025

Coûts : CHF 500. —

**Cours
« Installation »**

Module 2 Dimensionnement (2 jours)

Pour les futurs installateurs sans formation spécifique ou titulaires d'un brevet en sanitaire ou d'un CFC en sanitaire / chauffage

Objectifs

- Réglage et dépannage des appareils GPL
- Dimensionnement des conduites GPL

Dates : 4 et 5 février 2025

Coûts : CHF 1'000. —

**Examen
modules 1 / 2**

Examen obligatoire (0,5 jour)

Pour les futurs installateurs sans formation spécifique ou titulaires d'un brevet en sanitaire ou d'un CFC en sanitaire / chauffage

Date : 11 février 2025

Coûts : CHF 300. —

**Cours
« Installation »**

Module 3 Approfondir les connaissances en techniques de soudure (2 jours)

Pour les futurs installateurs sans formation spécifique

Dans le cadre de la préparation à l'examen pratique, les participants sont supposés maîtriser les techniques d'assemblage avec brasure forte et sertissage.

Objectifs

- Familiarisation avec l'atelier et les installations
- Approfondissement des connaissances en :
 - techniques d'assemblage : brasure forte ; sertissage ; vissage ; à compression
 - cintrage des conduites en inox et en cuivre
 - lecture et interprétation de plans
 - préparation rationnelle du travail
- Préparation à l'examen pratique à l'aide d'une pièce pratique

Dates : 17 et 18 mars 2025

Coûts : CHF 1000. —

**Examen
module 3**

Examen pratique de soudure (1 jour)

Pour les futurs installateurs sans formation spécifique

Afin de pouvoir se présenter à cet examen, les candidats doivent maîtriser les techniques de travail, telles que le brasage fort ou le cintrage, pour l'installation de conduites GPL en acier, en acier inoxydable et en cuivre.

Date : 1^{er} avril 2025

Coûts : CHF 800. —

Délai d'inscription	4 semaines avant le début du cours
Documents	Les directives sur les gaz liquéfiés et les supports de cours seront distribués.
Lieu et secrétariat des cours	Centre de formation suissetec Secrétariat des cours Route des Longues Raies 11 2013 Colombier (NE) Ligne directe : 032 843 49 52 (Madame Carole Rocchetti)
Lieu des examens	Centre de formation suissetec Route des Longues Raies 11 2013 Colombier (NE)
Secrétariat des examens	Verein Arbeitskreis LPG Kreuzmatte 1D 6260 Reiden Ligne directe : 041 511 16 16 (Madame Rebekka Müller)
Logement / Repas	Les repas peuvent être pris au réfectoire du centre, sur inscription individuelle le jour même jusqu'à 10 h, et sont à régler sur place. Propositions de logement : Hôtel le Cygne, Bevaix 032 846 13 65 Hôtel Le Vaisseau, Cortaillod 032 843 44 77 Les prix s'entendent sans logement et sans repas.
Paiement des cours	Sur facture, par bulletin de versement, dès confirmation, mais avant le début du cours

Les inscriptions doivent être effectuées par écrit. Aucune inscription téléphonique ne sera enregistrée. Veuillez prendre note des conditions générales.

Formation « Gaz de pétrole liquéfiés »

Formation pour l'exécution d'installations GPL						
Titulaire du diplôme fédéral de maître sanitaire	Dispensé de l'examen Connaissances de base	Cours Installation Module 1 Connaissances techniques	Cours Installation Module 2 Dimensionnement	Dispensé de l'examen Installation Modules 1 / 2	Dispensé de l'examen pratique (soudure)	
Titulaire du brevet fédéral de contremaître sanitaire	Dispensé de l'examen Connaissances de base	Cours Installation Module 1 Connaissances techniques	Cours Installation Module 2 Dimensionnement	Examen Installation Modules 1 / 2	Dispensé de l'examen pratique (soudure)	
Titulaire d'un CFC en sanitaire, chauffage, ou titre équivalent	Examen Connaissances de base	Cours Installation Module 1 Connaissances techniques	Cours Installation Module 2 Dimensionnement	Examen Installation Modules 1 / 2	Dispensé de l'examen pratique (soudure)	
Sans formation spécifique dans le domaine sanitaire ou chauffage	Examen Connaissances de base	Cours Installation Module 1 Connaissances techniques	Cours Installation Module 2 Dimensionnement	Examen Installation Modules 1 / 2	Cours Installation Module 3 Entraînement pratique (soudure)	Examen Installation Module 3 (soudure)

Formation pour le contrôle d'installations GPL						
Caravane / Restauration de fête / Bateaux / Loisirs						
Cours Connaissances de base	Examen Connaissances de base	Cours théorique sur les contrôles	Examen sur le cours théorique	Formation pratique sur les contrôles	Examen sur la formation pratique *	Examen sur le contrôle pratique
Suivi d'une formation continue (EDEX) tous les 5 ans						

* La date de l'examen est à convenir directement avec l'expert.

Important

Seuls les examens sont obligatoires ; le suivi des cours correspondants est recommandé !

Seules les personnes qui ont réussi les examens obligatoires sont autorisées à exécuter des installations GPL.

Le règlement édicté par le groupe spécialisé formation du cercle de travail GPL s'applique. En cas de négligence dans l'exécution d'installations GPL, il est notamment possible de retirer l'autorisation d'installer et d'exiger la répétition des examens.

Conditions générales

Inscription

L'inscription devient effective dès réception de l'original du bulletin d'inscription. Par sa signature, le candidat confirme avoir pris connaissance des conditions générales de suissetec et les accepte. Les inscriptions sont prises en compte par ordre de réception des dossiers et sont confirmées par le secrétariat. En principe, le programme, ainsi que les frais d'inscription, sont envoyés à chaque participant avant le début du cours.

Frais d'inscription

Les frais d'inscription couvrent l'inscription aux cours / formations organisés par le centre de formation de suissetec à Colombier. Les supports de cours sont fournis par le centre. Les frais de repas, d'hébergement ou de déplacement sont à la charge des participants.

Conditions de paiement

Les frais d'inscription sont payables à échéance de 30 jours, la date de la facture faisant foi.

Annulation / report d'inscription

Toute annulation ou tout report d'inscription doit se faire par écrit.

Pour les cours de perfectionnement, une taxe de CHF 150. — est perçue pour toute annulation ou tout report d'inscription. En cas d'annulation ou de report moins de quatre semaines avant le début du cours, l'intégralité des frais de formation devra être payée.

Assurances

Les participants ne sont pas assurés par suissetec contre les accidents. La conclusion d'une éventuelle assurance annulation incombe aux participants.

For juridique

Le contrat est soumis au droit suisse. Le for juridique est situé à Zurich.

Remplace toutes les conditions générales précédentes.

Colombier, novembre 2015